

# **GUIDE DÉPARTEMENTAL DES PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DES ÉLÈVES Rentrée scolaire 2019**

# GUIDE DÉPARTEMENTAL DES PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

## - SOMMAIRE -

	Pages
Le mot du Directeur académique.....	3
Personnes ressources.....	4
FICHE 1 : Calendrier de l'orientation et de l'affectation des élèves.....	5-6
FICHE 2 : Admission à l'internat du collège Langevin Wallon de Blainville-sur-Orne.....	7-9
FICHE 3 : Affectation en troisième prépa-métiers.....	10-14
FICHE 4 : Lettre aux parents d'élèves de troisième.....	15
FICHE 5 : Complément de la circulaire académique « affectation en 1 <sup>ère</sup> année de CAP des élèves notifiés ULIS lycée du 13mars 2019	16-21
FICHE 6 : Aires de recrutement des lycées généraux et technologiques publics.....	22-23
FICHE 7 : Commissions d'appel second degré.....	24-25
FICHE 8 : Affectation des sportifs de haut niveau.....	26
FICHE 9 : Admission au collège lycée expérimental d'Hérouville-St-Clair.....	27-28
FICHE 10 : Affectation des élèves à situations particulières.....	29-31
FICHE 11 : Lettre aux parents de 2 <sup>nde</sup> .....	32
FICHE 12 : Procédure admission en 1 <sup>ère</sup> .....	33
FICHE 13 : Zone de desserte.....	34-36
Sigles et acronymes.....	37-38

## Le mot du Directeur académique

Les évolutions du monde d'aujourd'hui et de demain nous imposent de faire évoluer notre société de connaissances vers une société davantage axée sur les compétences ; compétences nécessaires aux citoyens et citoyennes de demain pour répondre aux enjeux qui les attendent :

- Maîtriser les compétences fondamentales, les langues étrangères, les outils numériques pour mieux appréhender le monde,
- Développer une analyse critique sur l'information,
- Développer des compétences de flexibilité, de créativité, savoir communiquer pour s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi,
- Disposer des clés qui sécuriseront l'insertion sociale et professionnelle en visant l'épanouissement.

Les réformes du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle invitent les élèves à définir un projet d'orientation qui se construit progressivement tout au long de leur parcours.

En complément des instructions académiques, vous trouverez dans ce guide technique départemental l'ensemble des informations qui sont nécessaires à la bonne conduite des opérations d'affectation.

Je sais pouvoir compter sur chacun et chacune d'entre vous pour conduire les différentes procédures, dans un souci de continuité et de fluidité des parcours de nos élèves.



Mathias BOUVIER

IA DASEN du Calvados

## DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX CALVADOS

### PERSONNES RESSOURCES ORIENTATION-AFFECTATION

<p><b>Chef de la division de l'organisation scolaire et de la scolarité (DOSS)</b> Marie-Christine GRECH-FLAMBARD 02 31 45 95 26 - <a href="mailto:dsden14-doss@ac-caen.fr">dsden14-doss@ac-caen.fr</a></p>
<p><b>Procédures d'orientation et d'affectation</b> <b>AFFELNET - Dérogations lycées</b> Émilie GAMBÉ DOSS 3 - 02 31 45 96 33 - <a href="mailto:dsden14-doss32@ac-caen.fr">dsden14-doss32@ac-caen.fr</a> DOSS 3 - 02 31 45 95 69 - <a href="mailto:dsden14-doss3@ac-caen.fr">dsden14-doss3@ac-caen.fr</a></p>
<p><b>Admission à l'internat de Blainville-sur-Orne</b> <b>Affelnet sixième - Dérogations collèges</b> Émilie GAMBE et Michèle GOMA DOSS 3 - 02 31 45 96 80 - <a href="mailto:dsden14-doss31@ac-caen.fr">dsden14-doss31@ac-caen.fr</a> DOSS 3 - 02 31 45 95 69 - <a href="mailto:dsden14-doss3@ac-caen.fr">dsden14-doss3@ac-caen.fr</a></p>
<p><b>Admission en classes à horaires aménagés</b> Émilie GAMBÉ et Virginie DE STEFANO DOSS 3 - 02 31 45 96 33 - <a href="mailto:dsden14-doss32@ac-caen.fr">dsden14-doss32@ac-caen.fr</a> DOSS 3 - 02 31 45 95 69 - <a href="mailto:dsden14-doss3@ac-caen.fr">dsden14-doss3@ac-caen.fr</a></p>
<p><b>3<sup>ème</sup> prépa métiers - Commissions d'appel</b> <b>Élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)</b> Émilie GAMBÉ et Isabelle SIADKOWSKI DOSS 3 - 02 31 45 96 38 - <a href="mailto:dsden14-doss33@ac-caen.fr">dsden14-doss33@ac-caen.fr</a> DOSS 3 - 02 31 45 95 69 - <a href="mailto:dsden14-doss3@ac-caen.fr">dsden14-doss3@ac-caen.fr</a></p>
<p><b>Affectation Première générale - Retour en formation initiale - Passerelles 1PRO</b> Émilie GAMBÉ et Odile LOCHER Secrétariat IEN IO - 02 31 45 95 66 - <a href="mailto:dsden14-ienio@ac-caen.fr">dsden14-ienio@ac-caen.fr</a></p>
<p><b>Inspecteur de l'information et de l'orientation (IEN-IO)</b> Sylvain ADAM 02 31 45 95 66 - <a href="mailto:dsden14-ienio@ac-caen.fr">dsden14-ienio@ac-caen.fr</a></p>
<p><b>Inspectrice de l'enseignement technique (IEN-ET)</b> Sophie POMMIER 02 31 45 95 66 - <a href="mailto:sophie.pommier1@ac-caen.fr">sophie.pommier1@ac-caen.fr</a></p>

## FICHE 1

# CALENDRIER DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION DES ÈLÈVES RENTRÉE 2019, CALVADOS

<b>AVRIL</b>	
<b>Lundi 1<sup>er</sup> avril</b>	<u>Affectation en 1<sup>ère</sup> générale :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des demandes d'enseignements de spécialité hors établissement via SIECLE-ORIENTATION</li> </ul>
<b>Du 23 avril au 17 mai</b> <i>Site : en établissement</i>	<u>Affectation en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie des vœux via l'application académique</li> </ul>
<b>Jusqu'à fin avril</b> <i>Site : en établissement</i>	<u>Affectation en 1<sup>ère</sup> générale :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des demandes de changement d'établissement (enseignements de spécialité)</li> </ul>
<b>MAI</b>	
<b>Mardi 7 mai</b>	<u>Affectation à l'internat du collège Langevin-Wallon de Blainville-sur-Orne :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>date limite de retour à la DSDEN (DOSS3) des dossiers de candidature</li> </ul>
<b>Lundi 13 mai</b> <i>Site : DSDEN</i>	<u>Affectation en collège :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commission classes à horaires aménagés CHAM/CHAD/CHAAP/CHAT               <ul style="list-style-type: none"> <li>Collège Pasteur Caen (Maîtrise et danse)</li> <li>Collège Hawking Fleury-sur-Orne (Théâtre)</li> <li>Collège collège Guillemot Mondeville (Arts plastiques)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Mardi 14 mai</b> <i>Site : Collège Gambier Lisieux</i>	<u>Affectation en collège :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commission classes à horaires aménagés CHAM/CHAD/CHAT               <ul style="list-style-type: none"> <li>Collège Mozin Trouville (Instrument)</li> <li>Collège Gambier Lisieux (Musique/danse)</li> <li>Collège Michelet Lisieux (Théâtre)</li> <li>Collège Lottin de Laval Orbec (Instrument)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Vendredi 17 mai</b>	<u>Affectation en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Date limite de retour à la DSDEN DOSS3 des dossiers de candidature</li> </ul> <u>Affectation en 2<sup>nde</sup> PRO, 1<sup>ère</sup> CAP et 2<sup>nde</sup> générale :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Date limite de retour des parcours particuliers : raisons médicales, problématiques sociales, décrochage scolaire (MLDS), handicap (hors ULIS), élèves allophones</li> </ul>
<b>Lundi 20 mai</b> <i>Site : en établissement</i>	<u>Affectation en 2<sup>nde</sup> générale :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de la saisie AFFELNET</li> </ul>
<b>Lundi 27 mai de 14 h à 18 h</b> <i>Site : DSDEN</i>	<u>Affectation en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commission départementale d'affectation</li> </ul>
<b>Mardi 28 mai de 14h à 16h</b> <i>Site : DSDEN</i>	<u>Affectation à l'internat du collège Langevin Wallon de Blainville-sur-Orne :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commission départementale d'affectation</li> </ul>
<b>Mercredi 29 mai</b>	<u>Affectation en 1<sup>ère</sup> générale, technologique et professionnelle (passerelle) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Date limite d'envoi des candidatures à la DSDEN</li> </ul>
<b>JUIN</b>	
<b>Lundi 3 juin</b> <b>8h à 13h</b> <b>14h à 18 h</b> <i>Site : DSDEN</i>	<u>Groupe de travail pour l'examen des situations rencontrant une problématique :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>sociale</li> <li>médicale</li> </ul>
<b>Mercredi 5 juin de 8h à 17h</b> <i>Site : DSDEN</i>	<u>Groupe de travail pour l'examen des candidatures des élèves allophones</u>
<b>Judi 6 juin</b>	<u>Affectation en 6<sup>ème</sup> :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de l'affectation par la DSDEN</li> </ul>
<b>Vendredi 7 juin</b> <b>8h à 12 h</b> <b>14 h à 17 h</b> <i>Site : DSDEN</i>	<u>Affectation en 6<sup>ème</sup> :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Édition des notifications par les collèges</li> </ul> <u>Groupe de travail pour l'examen des situations rencontrant une problématique de :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Décrochage scolaire (MLDS)</li> <li>Handicap (hors ULIS)</li> </ul>

## JUN

<b>Vendredi 7 juin 12 h</b>	<p><u>Affectation en 1<sup>ère</sup> générale</u> : (enseignements de spécialité « courants »)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi des fiches de vœux renseignées vers les familles par l'établissement d'origine vers l'établissement demandé et vers la DSDEN (DOSS3)</li> <li>• Remontée des places vacantes</li> <li>• Remontée du tableau excel (extraction SIECLE-ORIENTATION)</li> <li>• Envoi des fiches de vœux enseignements (enseignement de spécialité « rares » théâtre, musique, danse, cinéma-audiovisuel, histoire des arts) renseignées par les familles de l'établissement d'origine vers le SAIO</li> </ul>
<b>Mardi 11 juin à 12h</b>	<p><u>Affectation en 6<sup>ème</sup></u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transfert des dossiers dans SCONET</li> </ul> <p><u>Affectation en 1<sup>ère</sup> générale, technologique et professionnelle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date limite de saisie dans AFFELNET des demandes (passerelles)</li> </ul> <p><u>Affectation en 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> générale et technologique, 2<sup>nde</sup> PRO, 1<sup>ère</sup> CAP et 1<sup>ère</sup> PRO</u> :</p> <p>Date limite de saisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– des vœux définitifs validés par le chef d'établissement</li> <li>– par les établissements extérieurs à l'académie</li> <li>– des candidatures hors établissements dans les DSDEN</li> </ul>
<b>Du mardi 11 juin à 14h au mercredi 12 juin 18 h</b>	<p><u>Affectation en 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> générale et technologique, 2<sup>nde</sup> PRO, 1<sup>ère</sup> CAP et 1<sup>ère</sup> PRO</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie par les établissements privés (sous contrat) des propositions d'admission dans leur établissement</li> </ul>
<b>à compter du 12 juin</b>	<p><u>Affectation en 6<sup>ème</sup></u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription des élèves au collège (BEE)</li> </ul>
<b>Mercredi 12 juin à 12 h</b>  <i>Site : Rectorat SAIO</i>  <i>Site : DSDEN</i>	<p><u>Affectation en 2<sup>nde</sup> générale et en 1<sup>ère</sup> générale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date limite de retour des courriers de motivation en cas de demande de dérogation à l'entrée en 2<sup>nde</sup> générale pour le motif « autres raisons ou convenances personnelles »</li> </ul> <p><u>Commission d'appel</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date limite de retour des dossiers d'appel de collège et de lycée à la DSDEN</li> </ul> <p><u>Affectation en 1<sup>ère</sup> générale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail académique préparatoire à l'affectation (enseignements de spécialité « rares » théâtre, musique, danse, cinéma-audiovisuel, histoire des arts)</li> <li>• Groupe de travail départemental préparatoire (enseignements de spécialité « courants »)</li> </ul>
<b>Vendredi 14 Juin à 9h</b> <i>Site : DSDEN</i>	<p><u>Affectation 1<sup>ère</sup> générale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission départementale d'affectation pour les enseignements de spécialité « courants »</li> </ul>
<b>à 14h</b> <i>Site : Rectorat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission académique d'affectation pour les enseignements de spécialité « rares »</li> </ul>
<b>Mardi 18 juin à partir de 08h</b> <i>Site : DSDEN</i>	<p><u>Affectation en 2<sup>nde</sup> générale, 1<sup>ère</sup> générale et technologique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission d'appel collège</li> <li>• Commission d'appel lycée</li> </ul>
<b>Mercredi 26 juin de 9h à 12h</b> <i>Site DSDEN</i>	<p><u>Affectation en 2<sup>nde</sup> générale, 1<sup>ère</sup> générale, technologique et professionnelle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission départementale d'affectation en 1<sup>ère</sup> CAP et 2<sup>nde</sup> PRO</li> <li>• Commission départementale d'affectation en 2<sup>nde</sup></li> </ul>
<b>Vendredi 28 juin à 14h</b>	<p><u>Affectation en 2<sup>nde</sup> générale, 1<sup>ère</sup> générale, technologique et professionnelle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification aux familles des résultats de l'affectation par l'établissement d'origine de l'élève</li> </ul> <p><u>Affectation en 1<sup>ère</sup> professionnelle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication par le rectorat des places vacantes</li> </ul>
<b>Du vendredi 28 juin au vendredi 5 juillet</b>	<p><u>Affectation en 2<sup>nde</sup> PRO, 1<sup>ère</sup> CAP, 2<sup>nde</sup></u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de téléinscription individuelle des élèves en lycée (LP – LPO – LGT)</li> </ul>
<b>Fin août</b>	<p><u>Affectation en 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> générale et technologique, 2<sup>nde</sup> PRO, 1<sup>ère</sup> CAP et 1<sup>ère</sup> PRO</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise des inscriptions en établissement sur places vacantes</li> </ul>

## FICHE 2

### ADMISSION À L'INTERNAT DU COLLÈGE LANGEVIN-WALLON DE BLAINVILLE-SUR-ORNE

Circulaire départementale n°395/2018-2019 du 26 mars 2019

L'internat public mixte départemental du collège Langevin Wallon accueille des élèves de la sixième à la troisième qui, pour des raisons diverses – scolaires, familiales, sociales ou personnelles – doivent pouvoir bénéficier des avantages éducatifs d'un internat. Il offre aux élèves la possibilité de poursuivre leur scolarité dans un cadre favorable à la réussite scolaire. Cette démarche nécessite une réelle motivation de l'enfant et une forte implication des parents.

En outre, une admission à l'internat du collège Langevin-Wallon ne doit être considérée ni comme une alternative aux mesures éventuelles de placement ni la solution aux troubles du comportement avérés chez certains élèves.

Les élèves candidats avec leurs parents, peuvent, s'ils le souhaitent, demander un rendez-vous à l'équipe de direction du collège.

Le dossier *joint (pages 8 – 9)* est à retourner à la direction académique du Calvados, dûment renseigné, sous le timbre DOSS 3, pour le **7 mai 2019, délai de rigueur**. Les dossiers incomplets ne pourront être examinés.

La commission départementale se réunit le **mardi 28 mai 2019 à la DSDEN**. La notification de la décision du directeur académique est adressée à la famille.

# DOSSIER DE CANDIDATURE À L'INTERNAT DÉPARTEMENTAL COLLÈGE LANGEVIN-WALLON DE BLAINVILLE-SUR-ORNE

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

À compléter par les responsables légaux

NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT : Né(e) le : / /  Fille  Garçon

Établissement scolaire fréquenté en 2018-2019 :

Classe envisagée en 2019-2020 :

Adresse de l'élève :

Nom et prénoms des responsables légaux :

Parent 1 :

Parent 2 :

Tuteur :

Adresse (si différente de celle du domicile de l'élève) :

Tél. domicile :

Tél. portable :

L'élève est-il boursier ?  OUI  NON

Si oui, nombre de parts de bourse :

Langue vivante 2 :

ITALIEN

ESPAGNOL

L'élève a-t-il déjà fait acte de candidature à l'internat de Blainville ?

OUI

NON

Si oui, préciser l'année scolaire :

## INFORMATIONS ÉDUCATIVES ET SCOLAIRES

À compléter par l'établissement ou l'école d'origine

À quel niveau d'acquisitions scolaires l'élève se situe-t-il ?  Très bon  Bon  Assez bon  Moyen  Faible

L'élève pratique-t-il un sport, une activité culturelle ou associative ?  Oui, préciser :  Non

Évaluation du potentiel de développement ou de progression du/de la candidat(e) Cocher la case correspondante

	GRAND	MOYEN	MODÉRÉ	Précisions éventuelles
Méthodes de travail				
Organisation du temps de travail				
Construction d'un raisonnement				
Maîtrise de l'écrit				
Maîtrise de l'oral				
Autonomie				
Participation et sens du collectif				
Motivation à intégrer un internat				
Comportement compatible avec les règles de la vie collective				
Résultats scolaires				

Pouvez-vous évaluer le bénéfice escompté d'une scolarité en internat pour le candidat ? à remplir par le chef d'établissement d'origine

Ce dossier, envoyé par l'établissement d'origine avec les pièces justificatives doit parvenir à la DSDEN au plus tard le 7 mai 2019-DOSS3.

2, Place de l'Europe – BP 90036 – 14208 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR CEDEX

PIÈCES À FOURNIR EN COMPLÉMENT : 1. Bulletins scolaires de l'année 2018-2019 (les 2 premiers trimestres) ; 2. Fiche « Informations d'ordre social » (verso du dossier de candidature) complétée par le service social scolaire, à envoyer sous enveloppe cachetée, libellée « confidentiel » ; 3. Lettre de motivation écrite par l'élève (sur papier libre) ; 4. Courrier des parents à l'appui de la demande.



**AFFECTATION EN 3<sup>ème</sup> PRÉPA-MÉTIER**

Décret n° 2019-176 du 7-3-2019 – J.O. du 9-3-2019

Au cours du cycle 4, les élèves volontaires peuvent bénéficier à l'issue de la classe de 4<sup>ème</sup>, après accord de leurs représentants légaux, d'une organisation spécifique des enseignements appelée « 3<sup>ème</sup> prépa-métiers ».

**Objectif et public visé**

La 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » a pour objectif d'accompagner les élèves volontaires dans la construction de leur projet de poursuite d'études en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage.

L'enseignement de découverte professionnelle permet à ces élèves de découvrir les métiers et les voies de formation des différents champs professionnels.

Ces élèves se présentent à la série professionnelle ou à la série générale du diplôme national du brevet.

**Constitution du dossier**

L'établissement scolaire d'origine édite le dossier de demande d'inscription, disponible en ligne, pré-rempli pour la partie identité de l'élève et des représentants légaux grâce à l'importation du fichier élève extrait de « SIECLE ».

Cette opération sera possible avant le début de la saisie, afin que les collèges puissent préparer l'extraction (la date sera précisée par courriel).

**Modalités de saisie**

La saisie est effectuée entre le **23 avril et le 17 mai 2019** par les établissements d'origine, à l'aide de l'application informatique académique, au moyen d'une connexion dans ARENA/Scolarité du 2<sup>nd</sup> degré/Affectation des élèves (AFFELNET)/Affectation en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers ou par l'intranet onglet scolarité du 2<sup>nd</sup> degré/Affectation en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers.

La documentation technique est accessible en ligne (onglet : accès documentation).

Le dossier de candidature sert de fiche de saisie.

Afin d'éviter toute contestation avec la famille, le collège doit éditer une fiche récapitulative de la demande de saisie et en remettre un exemplaire à la famille.

Les listes de classement résultant de cette saisie sont générées par l'application (affichage avec ou sans le barème détaillé).

Le lycée d'accueil peut consulter les renseignements sur l'élève et ses responsables.

**Envoi des dossiers de candidature**

Les collèges transmettent les dossiers de candidatures et les bulletins du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> trimestre pour le **vendredi 17 mai 2019** (délai de rigueur) à la direction académique (DOSS 3).

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date prescrite ne pourra être examiné.

**Commission d'affectation**

La commission d'affectation bénéficie d'un pré-classement établi grâce à l'application informatique académique élaborée à partir des critères suivants :

- Compétences et évaluations de l'élève
- Éléments d'appréciation de la motivation pour cette formation
- Avis du chef d'établissement d'origine
- Avis du psychologue de l'éducation nationale.

La commission départementale d'affectation en troisième prépa-métiers se tient le **lundi 27 mai 2019 à partir de 14 heures à la DSDEN du Calvados**.

Elle se décline en 5 sous-commissions de bassin :

Bassin Caen Nord : LP Claudel, LP Laplace (Caen)

Bassin Caen Sud : LP Guibray (Falaise), LP Verne (Mondeville), LP Lépine (Caen)

Bassin Bessin : LP Caumont (Bayeux)

Bassin Bocage virois : LP Mermoz (Vire-en-Normandie)

Bassin Pays d'Auge : LP Sorel (Honfleur), LP Cornu (Lisieux), LP Jooris (Dives-sur-mer)

Les sous commissions **étudient les dossiers à partir des listes pré-établies dans l'application informatique**. Elles vérifient la pertinence du préclassement informatique au regard des critères suivants :

- Respecter la mixité autant que faire se peut dans la constitution des groupes
- Garantir l'équité entre les établissements proposant des candidats sur un même bassin tout en tenant compte des particularités des collèges
- Ne pas retenir les élèves qui tireraient un plus grand bénéfice d'une scolarité en 3<sup>ème</sup> ordinaire
- Ne pas retenir les élèves qui seraient susceptibles de compromettre la dynamique de la classe.

## CARTE DES 3<sup>ème</sup> PRÉPA-MÉTIER

### CALVADOS - PUBLIC

Ville	Établissement	Capacité
BAYEUX	LP A. de Caumont	24
CAEN	LP Claudel	24
CAEN	LP V. Lépine	24
CAEN	LPO Laplace	24
DIVES/MER	LP J. Jooris	48
HONFLEUR	LP A. Sorel	24
FALAISE	LP Guibray	24
LISIEUX	LP P. Cornu	48
MONDEVILLE	LP J. Verne	24
VIRE EN NORMANDIE	LP J. Mermoz	24
TOTAL CALVADOS		288



Nom et prénom de l'élève

Établissement :

**MOTIVATION de la DEMANDE** (l'élève exprime en quelques mots les raisons de sa candidature) :

**PARTIE A COMPLÉTER PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE**

**SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE**

* Toutes les compétences listées doivent être évaluées	NIVEAU D'ACQUISITION *			
	1	2	3	4
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
Les méthodes et outils pour apprendre				
La formation de la personne et du citoyen				
Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
Les représentations du monde et l'activité humaine				

\* 1 : maîtrise insuffisante – 2 : maîtrise fragile – 3 : maîtrise satisfaisante – 4 : très bonne maîtrise

Résultats des évaluations au regard des bilans périodiques des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> trimestres <u>indiquer par une croix</u>	Objectifs non atteints (0-5)	Objectifs partiellement atteints (6-10)	Objectifs atteints (11-14)	Objectifs dépassés (15-20)

**Éléments d'appréciation de la motivation pour la classe de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers**  
A renseigner par le professeur principal après consultation de l'ensemble de l'équipe pédagogique

	Peu	Moyennement	Beaucoup
L'élève connaît et accepte les spécificités de la 3 <sup>ème</sup> prépa-métiers			
L'élève est prêt à s'investir dans la construction de son projet de formation professionnelle			
L'élève est autonome et responsable			
L'élève est motivé pour faire des stages et découvrir le monde professionnel			

## AVIS DU PSYCHOLOGUE de L'ÉDUCATION NATIONALE

Éléments pouvant être pris en compte : parcours scolaire, adhésion de la famille au projet, poursuites d'études envisagées, intérêt pour la voie professionnelle...

Défavorable     Réservé     Favorable     Très favorable

Date de l'entretien :

signature du PSY-EN :

## AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Avis sur la capacité de l'élève à se mobiliser pour la construction de son projet personnel de poursuite d'études, en s'appuyant sur les démarches effectuées (mini stages, journées portes ouvertes, ...) ou sur le parcours Avenir. **Cet avis doit prendre en compte les éléments actuels relatifs à la vie scolaire et à l'assiduité (comportement, absentéisme ou ruptures de scolarité).**

Défavorable     Réservé     Favorable     Très favorable

Date de l'entretien avec l'élève et la famille :

signature du chef d'établissement :

Nombre de dossiers présentés par l'établissement :

Classement de l'élève par rapport à ce nombre (à titre indicatif pour la commission) : /

Mentions d'information :

Le traitement algorithmique " 3<sup>ème</sup> prépa-métiers " a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves dans la formation du même nom dans les établissements publics de l'académie de Caen. Par ce formulaire, l'administration recueille les données à caractère personnel nécessaires au processus d'affectation.

Le délégué à la protection des données académique est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant pour ce traitement. Vous pouvez le contacter en écrivant à [dpd@ac-caen.fr](mailto:dpd@ac-caen.fr) ou Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Caen, 168 rue Caponière BP 46184 - 14061 CAEN CEDEX.

Le calendrier, le détail de la procédure ainsi que le fonctionnement du traitement automatisé sont consultables sur le site internet de l'académie de Caen [www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr) Onglet ORIENTATION, rubrique Procédures d'affectation.

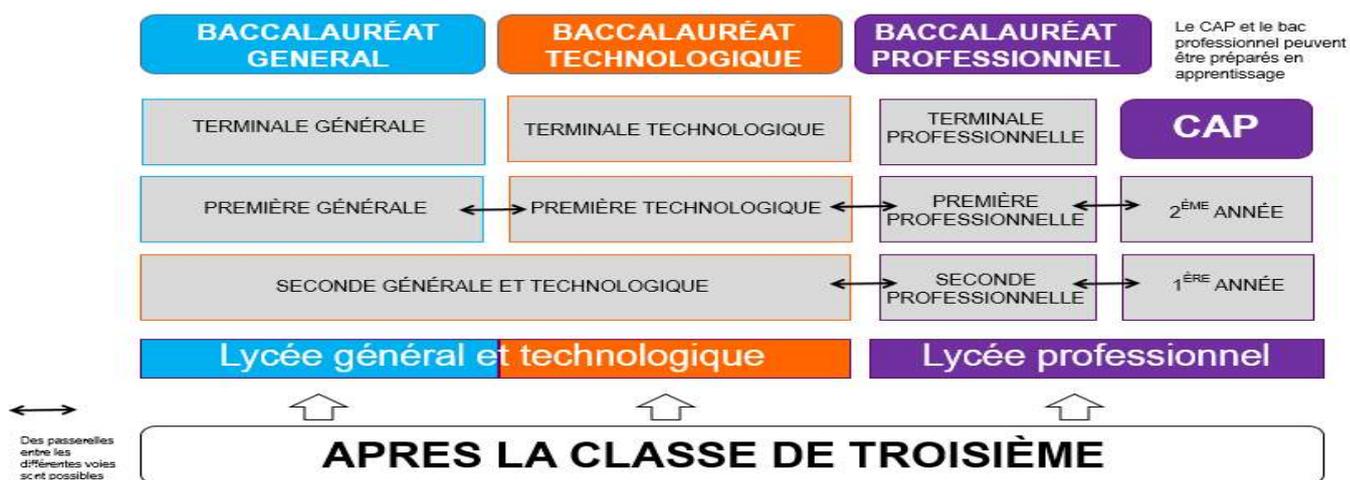
## FICHE 4

### LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE TROISIÈME

Madame, Monsieur,

Dans quelques semaines, votre enfant va, avec vous, choisir une voie d'orientation. Premier choix essentiel, certes, mais rien de définitif, car d'autres opportunités et paliers d'orientation viendront se présenter à lui tout au long de son parcours en fonction du projet qu'il construira et qui deviendra le sien.

#### RÉFORME DES LYCÉES



Pour les choix d'orientation, je vous invite à vous rapprocher de votre établissement actuel ou du CIO (centre d'information et d'orientation le plus proche), vous permettant ainsi de disposer de toute l'information et vous faire accompagner dans votre réflexion.

Par ailleurs, comme les années précédentes, le conseil de classe examine vos demandes et formule une proposition d'orientation. Si celle-ci est en accord avec vous, la proposition devient la décision d'orientation.

En cas de désaccord, le chef d'établissement vous convoque en entretien avant d'arrêter sa décision. Si le désaccord persiste encore, vous pouvez faire appel auprès du chef d'établissement, dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la réception de la notification de la décision **[commission d'appel le 18 juin]**.

Si votre enfant poursuit ses études vers la 2<sup>nd</sup>e générale, qu'il est intéressé par une offre qui n'existe pas dans le lycée de secteur, il est toujours possible de formuler une demande de dérogation qui sera étudiée, dans la limite des places disponibles et selon les critères suivants : (1) situation de handicap ; (2) prise en charge médicale ; (3) élèves boursiers ; (4) frère ou sœur déjà scolarisé.e dans l'établissement souhaité ; (5) domicile situé en limite de zone de desserte, proche de l'établissement souhaité ; (6) parcours scolaire particulier ; (7) autres raisons ou convenances personnelles.

**Les demandes relevant du motif n°7 doivent rester tout à fait exceptionnelles et devront être impérativement accompagnées d'un courrier de motivation de la famille transmis à la direction académique par l'intermédiaire du chef d'établissement d'origine, au plus tard pour le mercredi 12 juin 2019.**

Les commissions départementales d'affectation en voie professionnelle et en 2<sup>nd</sup>e générale (enseignement public) se tiennent le mercredi 26 juin 2019 à la direction académique.

**Les résultats vous seront transmis le vendredi 28 juin dans l'après-midi** par l'établissement où est scolarisé votre enfant en 2018-2019. **Ils seront également consultables sur le site de l'académie de Caen <http://www.ac-caen.fr> à partir du 28 juin à 14 h. Indiquer l'identifiant national de l'élève (INE) et sa date de naissance.**

Pour l'inscription, une procédure de télinscription est offerte par tous les lycées publics de l'académie. Elle est souvent couplée avec une invitation à vous rendre avec votre enfant dans le lycée pour lequel vous avez reçu un avis d'affectation. Cette démarche est vivement conseillée ; elle est obligatoire si des conditions particulières sont souhaitées (internat par exemple). La télinscription est ouverte du **vendredi 28 juin au vendredi 05 juillet 2019.**

## **AFFECTATION EN 1<sup>ère</sup> ANNÉE DE CAP DES ÉLÈVES NOTIFIÉS ULIS LYCÉE**

### **Complément à la circulaire académique « affectation en première année de CAP des élèves notifiés ULIS lycée » du 13 mars 2019**

Cette circulaire départementale constitue un complément à la circulaire académique relative à l'affectation des élèves notifiés en ULIS lycée professionnel à la rentrée 2019.

#### **La procédure est la suivante :**

- Les élèves en année de détermination au cours de l'année 2018-2019 sont concernés par la circulaire académique (annexes 1 à 4 à renseigner et transmettre à la DOSS3 pour le 17 mai 2019). *La notification de la CDAPH portant mention de l'orientation en ULIS lycée n'est pas exigée à cette date et sera transmise ultérieurement aux services de la DOSS 3 par l'enseignant référent.*
- Les élèves en 3<sup>ème</sup> ULIS sortants et concernés par une orientation ULIS lycée peuvent être orientés vers une 1<sup>ère</sup> année de CAP ou une année de détermination (à titre dérogatoire et pour la rentrée 2019 seulement) si leur projet d'orientation le nécessite. Ils sont concernés par la fiche de candidature jointe remplaçant pour cette année dérogatoire la circulaire académique. La fiche, ainsi que l'annexe 4 de la circulaire académique (fiche de synthèse médicale) sont à compléter et à transmettre au service de la DOSS 3, pour le **17 mai 2019**, délai de rigueur. Les dossiers incomplets ne pourront être examinés. *La notification de la CDAPH portant mention de l'orientation en ULIS lycée n'est pas exigée à cette date et sera transmise ultérieurement aux services de la DOSS 3 par l'enseignant référent.*

**FICHE 5**

**Candidature ULIS lycée professionnel Calvados  
RENTÉE 2019**

**Cette fiche est à renseigner pour les élèves en 3<sup>ème</sup> ULIS au cours de l'année 2018-2019 et concernés par une orientation en ULIS lycée professionnel (inscription en CAP ou en année de détermination).**

À compléter par le professeur des écoles coordonnateur de l'ULIS collège et à retourner pour le 17 mai 2019 :

- au service DOSS3 de la DSDEN ([dsden14-doss3@ac-caen.fr](mailto:dsden14-doss3@ac-caen.fr)), en mettant en copie :
  - o l'enseignant référent du secteur de l'ULIS collège
  - o l'enseignant référent second degré ([dsden14-er16@ac-caen.fr](mailto:dsden14-er16@ac-caen.fr))

Établissement d'origine : .....

Nom du coordonnateur de l'ULIS collège : .....

Nom de l'enseignant référent ESS : .....

**IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE**

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : .....

Date de Naissance: ..... Adresse : .....

**PARCOURS SCOLAIRE :**

A l'école primaire / élémentaire, était scolarisé en :.....

A partir de 12 ans, était scolarisé en :.....

A bénéficié d'inclusion en :.....

Est suivi ou en attente d'un suivi par un service médical, médico-social ou éducatif : Si oui, préciser.  
.....

Précision(s) sur le compte rendu GEVASCO :.....  
.....

**Compléments d'information sur le parcours scolaire de l'élève :**

**Date et avis de la dernière décision d'orientation de la CDAPH :** .....

.....

**Merci de joindre au dossier une copie du dernier compte-rendu d'ESS / GEVASCO**

**1- Découverte du milieu professionnel** : dates, lieux, modalités

<b>Visites d'établissements ou d'entreprises</b>	
<b>Stages en milieu scolaire : EGPA, IMPro, lycée professionnel</b>	
<b>Stages en entreprise</b>	
<b>Stage ou journée d'immersion dans le CAP demandé</b>	

**Motivation de l'élève:**

<b>Projet professionnel, profession / emploi envisagé</b>	
<b>Appétences et/ou compétences particulières</b>	

**2- Compétences de l'élève**

			<b>Points d'appui</b>	<b>Difficultés</b>
<b>Vie quotidienne</b>	<b>Autonomie</b>	Déplacements Autonomie		
	<b>Relations aux autres</b>	Mode de communication Echanges		
<b>Scolarisation</b>	<b>Autonomie face au travail scolaire</b>	Compréhension des consignes Prise d'initiatives Régularité Soins		
	<b>Apprentissages</b>	Capacité à apprendre une nouvelle procédure, la reproduire		
<b>Stages professionnels</b>	<b>Autonomie en stage</b>	Mode de transport Insertion dans une équipe Rapport à la hiérarchie Respect des horaires Respect des protocoles (sécurité, hygiène...)		
	<b>Attitude face au travail</b>	Position d'attente, Anticipation Respect du matériel		
	<b>Attitude en stage</b>	Refus de travailler, Besoin d'une mise en confiance, Autonomie		

**Liste des formations de niveau CAP proposées par les lycées professionnels susceptibles d'accueillir des élèves d'ULIS :**

LP Jooris Dive-sur-mer :

- CAP Cuisine
- CAP Commerce et Service, option : Hôtel Café Restaurant, CAP CS/HCR
- CAP Constructeur Bois
- CAP Serrurier Métallerie

LP Claudel Caen

- CAP APR : Agent Polyvalent de Restauration
- CAP ECMS : Employé Commerce multi spécialités
- CAP EVSA : Employé Vente spécialité Alimentaire

Au sein de l'EREA Yvonne Guégan d'Hérouville-Saint-Clair

- CAP Horticulture
- CAP Maçonnerie
- CAP Peinture et Revêtement PAR
- CAP aide à la personne ATFCM : Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif
- CAP MBC : Maintenance de bâtiments de collectivités
- CAP MBI : Métiers de la Blanchisserie Industrielle
- CAP Cuisine
- CAP SHCR : Commercialisation et Service en Hôtel Café Restaurant
- CAP Métallerie

LP Laplace Caen

- CAP Maçonnerie
- CAP PAR : Peintre Appicateur de Revêtements
- CAP Couverture
- CAP Menuiserie
- CAP Plâtrier-plaquiste

LP Cornu Lisieux (sous réserve d'une implantation effective d'une ULIS LP à la rentrée 2019)

- CAP ATMFC : Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif
- CAP EVSB, Employé Vente spécialité produits d'équipement courant
- CAP Sérigraphie industrielle
- CAP Serrurerie Métallerie

LP Arcisse de Caumont Bayeux (sous réserve d'une implantation effective d'une ULIS LP à la rentrée 2019)

- CAP DVUL Déménageur Véhicule Utilitaire Léger
- CAP ATFCM : Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif

**3. Évaluation synthétique – Choix d'un support CAP :**

Rappel : les élèves de l'ULIS-LP préparent en 2 ou 3 ans tout ou partie d'un CAP, l'examen complet ou un portefeuille de compétences. Cette orientation nécessite, de la part du jeune et de sa famille, l'adhésion à un projet d'orientation professionnelle. Cette orientation ne peut en aucun cas être une solution par défaut.

Les élèves peuvent être inscrits en CAP dès la sortie d'ULIS collège. Ils peuvent également bénéficier d'une année de détermination si leur projet d'orientation le nécessite.

L'affectation sera prononcée par le DASEN du Calvados, après examen des candidatures, sous réserve de la décision d'orientation de la CDAPH, de la capacité des élèves à entrer dans la formation choisie, de l'aptitude confirmée par visite médicale et du nombre de places disponibles.

<b>L'élève est-il en situation d'obligation scolaire (-16 ans) à la rentrée 2019 (oui/ non)</b>	
<b>Autre orientation souhaitée (apprentissage, IMPro, MFR, USI...) : Préciser</b>	
<b>Incompatibilité médicale par rapport à certaines formations. Préciser.</b>	

- Projet d'orientation de l'élève abouti. Renseigner le volet 1.
- Projet d'orientation de l'élève insuffisamment abouti et année de détermination nécessaire Renseigner les volets 2 et 3

1. Inscription en CAP après le parcours d'ULIS collège (3 vœux souhaités)

	CAP	Etablissement souhaité
Vœu n°1		
Vœu n°2		
Vœu n°3		

2. Inscription en année de détermination après le parcours d'ULIS collège (\*sous réserve de l'implantation effective de l'ULIS LP Cornu Lisieux et Arcisse de Caumont à Bayeux à la rentrée 2019)

Formation (renseigner 3 vœux)	Projet de formation et Motivation de l'élève <i>1 : très bonne / bonne 2 : moyenne 3 : faible/ aucune</i>	Aptitudes de l'élève pour la formation choisie <i>1 : très bonnes/ bonnes 2 : moyennes 3 : insuffisantes/ aucune</i>	ULIS LP				
			<i>Lycée Jooris Dives/Mer</i>	<i>Lycée Claudel Caen</i>	<i>Lycée Laplace Caen</i>	<i>Lycée Arcisse * Caumont Bayeux</i>	<i>Lycée Cornu * Lisieux</i>
Métiers du bâtiment							
Métiers de la vente							
Métiers de la Restauration collective							
Métiers de l'Hôtellerie/ Restauration							
Métiers du bois/ métal							
Métiers de la propreté							
Métiers des services à la personne							
Secteur industriel							
Autres (préciser)							

3. Dans le cas où le candidat est sur liste d'attente d'ULIS LP, est-il envisageable de proposer une formation CAP en deux ou trois ans (hors ULIS LP) à la rentrée 2019 ?

	CAP	Etablissement souhaité
Vœu n°1		
Vœu n°2		
Vœu n°3		

Représentants légaux:

Chef d'établissement :

## Fiche de synthèse médicale

Confidentiel

Pour élève en situation de handicap

pour élève porteur d'une maladie chronique

Remplie par :  le médecin généraliste

le médecin spécialiste

le médecin scolaire

### À COMMUNIQUER AU MÉDECIN CONSEILLER TECHNIQUE DU RECTEUR SOUS PLI CONFIDENTIEL

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	
Établissement scolaire d'origine :	Classe :
Établissement demandé :	Formation :

Pathologie principale à l'origine du handicap :

Traitement, prises en charges thérapeutiques actuelles :

Retentissement fonctionnel et/ou relationnel :

– mobilité

– communication

– autre retentissements :

– retentissement sur la scolarité : aménagement pédagogique, aide humaine, outil informatique...

Dossier M.D.P.H. :      oui  non  si oui joindre la notification et le GEVA-SCO

Aménagement d'examens :

Observations :

Nom du médecin :

Signature :

Téléphone.....

Annexe 4, circulaire académique du 12 mars 2019

**FICHE 6**

**AIRES DE RECRUTEMENT DES LYCÉES PUBLICS PAR BASSIN D'ÉDUCATION  
ADMISSION EN SECONDE GÉNÉRALE**

Bassin d'éducation	LYCÉES	SECTEURS DE COLLÈGE RATTACHÉS AUX LYCÉES	CODES ZONE GÉOGRAPHIQUE À UTILISER
<b>BESSIN</b>	Alain Chartier BAYEUX (1)	BAYEUX Alain Chartier BAYEUX Charles Létot CAUMONT-SUR-AURE Les sources d'Aure CREULLY-SUR-SEULLES Jean de la Varende ( <i>choix avec Victor Hugo CAEN</i> ) LE MOLAY-LITTRY De la mine TILLY-SUR-SEULLES Du bois d'Orceau TRÉVIERES Octave Mirebeau ISIGNY-SUR-MER du Val d'Aure	<b>14BAYX</b>  <b>14ISIGN</b> ( <i>domiciles situés dans le secteur scolaire du Clg d'Isigny</i> )
	Arcisse de Caumont BAYEUX (1)	Même aire de recrutement que le lycée Alain Chartier (cf. ci-dessus)	<b>14BAYX</b> <b>14ISIGN</b>
<b>CAEN NORD</b>	Charles de Gaulle CAEN	CAEN Dunois CAEN Hastings	<b>14CAENA</b>
	Dumont D'Urville CAEN	BLAINVILLE-SUR-ORNE Langevin-Wallon COURSEULLES-SUR-MER Quintefeuille CAEN Jacques Monod CAEN Fernand Lechanteur ( <i>sauf quartier Calvaire-Saint-Pierre</i> )	<b>14CAENB</b>
	Victor Hugo CAEN	CAEN Henri Brunet DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE Clément Marot CREULLY-SUR-SEULLES Jean de la Varende ( <i>choix avec Bayeux</i> ) CAEN Fernand Lechanteur ( <i>sont concernés uniquement les domiciles situés dans le quartier du Calvaire-Saint-Pierre jusqu'à la rue de la Délivrande à Caen</i> ) OUISTREHAM Jean Monnet ( <i>choix avec le lycée Salvador Allende à Hérouville</i> )	<b>14CAENC</b>
	S. Allende HÉROUVILLE	HÉROUVILLE-ST-CLAIR Nelson Mandela HÉROUVILLE-ST-CLAIR Pierre Varignon SALINE Montgomeri OUISTREHAM Jean Monnet ( <i>choix entre le lycée Salvador Allende et le lycée Victor Hugo de CAEN</i> )	<b>14HEROU</b>
<b>CAEN SUD</b>	Malherbe CAEN	CAEN Jean Moulin FLEURY-SUR-ORNE Stephen Hawking VERSON Jacques Prévert CAEN Louis Pasteur ÉVRECY Paul Verlaine VILLERS-BOCAGE Simone Veil LE HOM Roger Bellair ( <i>choix entre le lycée Malherbe, le lycée Jean Rostand, les lycées Louis Liard Falaise et Charles Tellier de Condé-en-Normandie</i> )	<b>14CAEND</b>  <b>14THURY</b> ( <i>domiciles situés dans le secteur scolaire du Clg de Le Hom</i> )
	Augustin Fresnel CAEN	ARGENCES Jean Castel IFS Léopold Sedar Senghor MERVILLE-FRANCEVILLE Alfred Kastler SAINT-MARTIN-DE FONTENAY Guy de Maupassant BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Du Cingal ( <i>choix entre le lycée Fresnel et le lycée Louis Liard Falaise</i> )	<b>14CAENE</b>
	Jean Rostand CAEN	CAEN Guillaume de Normandie GIBERVILLE Émile Zola MONDEVILLE Gisèle Guillemot CAEN Villey-Desmeserets LE HOM Roger Bellair ( <i>choix entre le lycée Jean Rostand, le lycée Malherbe (Caen), les lycées Louis Liard Falaise et de Charles Tellier Condé-en-Normandie</i> )	<b>14CAENF</b>  <b>14THURY</b> ( <i>domiciles situés dans le secteur scolaire du Clg de Le Hom</i> )
	Louis Liard FALAISE	FALAISE Des Douits POTIGNY Pierre et Marie Curie PUTANGES-LE-LAC Gaston Lefavrais (61) BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Du Cingal ( <i>choix entre le lycée Louis Liard Falaise et le lycée Fresnel de Caen</i> ) LE HOM Roger Bellair ( <i>choix entre le lycée Louis Liard, le lycée Malherbe et le lycée Jean Rostand de Caen et le lycée Charles Tellier de Condé-Sur-Noireau</i> ) SAINT-PIERRE-EN-AUGE Jacques Prévert ( <i>choix entre le lycée Louis Liard et le lycée Paul Cornu de Lisieux</i> )	<b>14FALAI</b> <b>14THURY</b> ( <i>domiciles situés dans le secteur scolaire du Clg de Le Hom</i> ) <b>14LISIC</b> ( <i>domiciles situés dans le secteur scolaire du Clg de Saint-Pierre-sur-Dives</i> ) <b>61 PUTAN</b> ( <i>domiciles situés dans le secteur du collège de Putanges</i> )

## AIRES DE RECRUTEMENT DES LYCÉES PUBLICS PAR BASSIN D'ÉDUCATION ADMISSION EN SECONDE GÉNÉRALE

Bassin d'éducation	LYCÉES	SECTEURS DE COLLÈGE RATTACHÉS AUX LYCÉES	CODES ZONE GÉOGRAPHIQUE À UTILISER
<b>PAYS D'AUGE</b>	André Maurois DEAUVILLE	DIVES-SUR-MER Paul Éluard PONT-L'ÉVÊQUE Gustave Flaubert DEAUVILLE André Maurois DOZULÉ Louis Pergaud TROUVILLE-SUR-MER Charles Mozin	<b>14DEAUV</b> <b>14CADIV</b> (domiciles situés dans le secteur scolaire du Clg de Cabourg ou du Clg de Dives-sur-Mer) <b>14DOZUL</b> (domiciles situés dans le secteur scolaire du collège de Dozulé)
	Albert Sorel HONFLEUR	HONFLEUR Alphonse Allais	<b>14HONFL</b>
	Marcel Gambier LISIEUX (2)	LISIEUX Marcel Gambier LISIEUX Jules Michelet (2) MEZIDON-VALLÉE-D'AUGE Boris Vian LISIEUX Pierre Simon de Laplace (2) LIVAROT-PAYS-D'AUGE Fernand Léger	<b>14LISIA</b> (secteurs Clg Gambier et Clg de Livarot) <b>14LISIB</b> (secteurs Clg Laplace et Clg Michelet) <b>14MEZID</b> (domiciles situés dans le secteur scolaire du Clg de Mézidon)
	Paul Cornu LISIEUX (2)	LISIEUX Pierre Simon de Laplace (2) MEZIDON-VALLÉE-D'AUGE Boris Vian ORBEC Lottin de Laval LISIEUX Jules Michelet (2) VIMOUTIERS Arlette Hee-Fergand (61) SAINT-PIERRE-EN-AUGE Jacques Prévert (choix entre le lycée Paul Cornu et le lycée Louis Liard de Falaise)	<b>14LISIB</b> (secteurs Clg Laplace et Clg Michelet) <b>14LISIC</b> (secteur Clg Orbec et St Pierre-sur-Dives) <b>61VIMOU</b> (domiciles situés dans le secteur du Clg de Vimoutiers) <b>14MEZID</b> (domiciles situés dans le secteur scolaire du Clg de Mézidon)
<b>BOCAGE VIROIS</b>	Charles Tellier CONDÉ EN NORMANDIE	CONDÉ-EN-NORMANDIE Dumont d'Urville [Commune de St-Pierre-du-Regard (61), incluse] VALDALLIÈRE Anne Frank (sauf les communes de Burcy, Bernière Le Patry, Chénédollé, Estry, Presle, Viessoix) LES MONTS D'AUNAY Charles Lemaître (choix entre le lycée Charles Tellier et le lycée Marie Curie de Vire) LE HOM Roger Bellair (choix entre le lycée Charles Tellier, le lycée Louis Liard de Falaise, le lycée Malherbe et le lycée Jean Rostand de Caen)	<b>14COND</b>  <b>14THURY</b> (domiciles situés dans le secteur du Clg de Le Hom )
	Marie Curie VIRE	LES MONTS D'AUNAY Charles Lemaître (choix entre le lycée Marie Curie et le lycée Charles Tellier de Condé-en-Normandie) SOULEUVRE-EN-BOCAGE Val de Souleuvre NOUES-DE-SIENNE Jean Villar VALDALLIÈRE Anne Frank (communes de Burcy, Bernières le Patry, Chénédollé, Estry, Presles, Viessoix) VIRE-EN-NORMANDIE Emile Maupas VIRE-EN-NORMANDIE Val-de-Vire	<b>14VIRE</b>

**(1) Pour les classes de seconde générale et technologique des deux lycées publics de Bayeux, les élèves doivent exprimer un vœu pour chaque lycée dans l'ordre de leur préférence.**

**(2) Pour les classes de seconde générale et technologique des deux lycées publics de Lisieux, les élèves doivent exprimer un vœu pour chaque lycée dans l'ordre de leur préférence.**

## COMMISSIONS D'APPEL SECOND DEGRÉ au collège et au lycée

La décision d'orientation est prononcée par le chef d'établissement. En cas de désaccord entre les vœux de la famille et la proposition du conseil de classe, la

décision d'orientation intervient après un entretien **réglementaire et obligatoire** avec le chef d'établissement ou son représentant.

**Je vous demande de veiller tout particulièrement à la notification écrite à la famille de la décision d'orientation qui mentionne de façon précise les motifs de refus de la demande. Ce document officiel permet aux familles de recourir à la commission d'appel. L'absence de motivation explicite de la décision est un motif d'invalidation. Le recours à la commission d'appel doit rester exceptionnel.**

	LA DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL porte sur :	OBSERVATIONS
Collège	Passage en classe de 2 <sup>nde</sup> ou technologique (ou en 2 <sup>nde</sup> à régime spécifique) <b>ou</b> Passage en 2 <sup>nde</sup> professionnelle <b>ou</b> Passage en 1 <sup>ère</sup> année de CAP <b>ou</b> Redoublement en fin de chaque niveau *	Si le passage en classe supérieure est prononcé, la famille et l'élève choisissent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une 2<sup>nde</sup> générale</li> <li>• une formation dans la voie professionnelle</li> </ul>
Lycée	Passage en classe de 1 <sup>ère</sup> générale <b>ou</b> Passage en classe de 1 <sup>ère</sup> technologique <b>ou</b> Choix de la série de baccalauréat : STMG, STI2D, STL, ST2S, STD2A, STAV, STHR <b>ou</b> Redoublement en fin de 2 <sup>nde</sup> et de 1 <sup>ère</sup> *	Si le passage en classe supérieure est prononcé, la famille et l'élève choisissent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les enseignements de spécialité</li> <li>• les enseignements optionnels.</li> <li>• la spécialité dans les séries technologiques</li> </ul>

*\* En application du Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 portant sur les dispositions relatives au redoublement.*

**À l'issue de la 2<sup>nde</sup>**, la circulaire ministérielle du 12 février 2004 (B.O. n°8 du 19 février 2004) précise que l'orientation vers l'enseignement professionnel ne constitue pas une décision d'orientation et que cette solution intervient **« uniquement sur demande des familles à l'issue du dialogue engagé avec l'équipe éducative »**.

### DISPOSITIONS PRATIQUES

Conformément aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, les chefs d'établissement doivent obligatoirement notifier par écrit les décisions d'orientation aux familles et communiquer le nom et l'adresse du président de la commission compétente.

Les demandes d'appel doivent être obligatoirement déposées auprès de l'établissement d'origine, en réponse à la décision d'orientation notifiée par écrit par le chef d'établissement.

#### Organisation des commissions d'appel

Collège : une commission (site : DSDEN),  
Lycée : une commission (site : DSDEN).

Les familles, les élèves majeurs, les élèves mineurs (avec l'accord écrit des parents) peuvent être entendus par la commission, sous réserve d'en avoir fait la demande dans les délais réglementaires prévus, soit trois jours ouvrables après réception de la notification écrite du chef d'établissement.

**Les dossiers complets doivent parvenir pour le mercredi 12 juin 2019 à 12h à la DSDEN 14 – DOSS 3 délai de rigueur.**

À l'issue des travaux des commissions, les décisions sont communiquées et confirmées le jour même par la DSDEN aux établissements d'origine concernés.

Les chefs d'établissement d'origine veillent à la préparation des dossiers devant être soumis à la commission d'appel et s'assurent qu'ils sont complets

(fiche de liaison, bulletins trimestriels, lettre de la famille, enveloppe timbrée, bordereaux).

Afin d'organiser au mieux ces commissions, une pré-convocation sera adressée aux membres issus du corps enseignant, courant mai ; elle leur sera confirmée cinq jours avant la tenue des commissions et ce, en fonction des dossiers parvenus à la DSDEN (pour le mercredi 12 juin à 12 heures) sous couvert de leur chef d'établissement.

## PROCÉDURE

Appels en collège et en lycée	
Commission d'Appel	
<b>Le mardi 18 juin à la DSDEN à partir de 8 h 00</b>	
Préciser également les cas pour lesquels la famille ou l'élève majeur (ou mineur avec autorisation des parents) aura demandé à être entendu	
<b>PRÉPARATION ET CONSTITUTION DES DOSSIERS D'APPEL</b>	
Préparer et constituer un dossier d'appel pour chaque élève dont le cas sera étudié. Celui-ci aura comme support une pochette (identique pour les niveaux) fournie par la DSDEN 14	
Ce dossier est constitué des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Courrier de la famille (le cas échéant).</li> <li>■ La fiche navette (sur ce document, sera ajoutée la décision de la commission).</li> <li>■ Tout autre document de nature à éclairer la commission.</li> <li>■ Une enveloppe timbrée, libellée à l'adresse de la famille, affranchie au tarif rapide.</li> </ul>	
<b>PRÉPARATION DES BORDEREAUX NOMINATIFS, pour chaque niveau</b>	
Collège : imprimé jaune	Lycée : imprimé rose
<b>Les dossiers complets doivent parvenir à la DSDEN (DOSS 3) au plus tard le mercredi 12 juin 2019 à 12 heures, délai de rigueur</b>	
Un exemplaire est transmis au Centre d'information et d'orientation de secteur et au professeur principal par l'établissement d'origine.	
Saisie effectuée par la DSDEN (3 <sup>ème</sup> ) et le SAIO (2 <sup>nde</sup> )	

## AFFECTATION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

**Public concerné** : Les élèves inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par la DRJSCS et membres d'un pôle labellisé ou un centre de formation de club professionnel.

**Lycées d'accueil** :

- **Pierre-Simon de Laplace et Jules Dumont d'Urville Caen** conjointement pour les pôles espoir Canoë-Kayak, Cyclisme, Judo, Tennis de table ainsi que pour les Centres d'Entraînement Régionaux de Badminton, Handball féminin et Caen Handball,
- **François de Malherbe Caen** pour le pôle espoir Hockey sur glace et le Hockey Club de Caen ainsi que le Centre Régional de Natation,
- **Victor Hugo Caen** pour le pôle espoir Basket-Ball, le Centre Régional d'Entraînement de Basket-Ball ainsi que l'USO Mondeville Basket,
- **Jean Rostand Caen** pour les Centres Régionaux d'Entraînement de Rugby et de football féminin ainsi que les jeunes joueurs du Stade Malherbe.

**Modalités d'affectation** :

**Principe** :

Au regard de la liste citée supra, le lycée souhaité par l'élève, à la condition que la spécialité sportive y soit bien rattachée, devient son **lycée de secteur**. Par voie de conséquence, l'admission en internat de ces élèves est une priorité dans les internats des établissements d'affectation ou au Centre sportif de Normandie (CSN), selon les priorités définies par la DRJSCS et la Région Normandie, et ce, dans la limite des places disponibles. L'admission en internat est de la responsabilité du chef d'établissement en concertation avec les partenaires cités ci-dessus.

**Procédure** :

Le collège d'origine doit indiquer, comme habituellement, dans AFFELNET LYCÉE :

- La zone géographique correspondant au secteur de recrutement de l'élève,
- Les vœux exprimés par l'élève.

A l'aune de la liste communiquée par la DRJSCS, après vérification de la concordance des éléments saisis en établissement (zone géographique, lycée demandé), la zone géographique est validée par le DASEN afin de garantir une affectation adaptée à la situation du jeune sportif.

Pour toutes les autres demandes liées à une pratique sportive, une dérogation au titre de « parcours particulier » (motif n° 6) doit **obligatoirement** être formulée.

## ADMISSION AU COLLÈGE LYCÉE EXPÉRIMENTAL HÉROUVILLE-ST-CLAIR

Critères de recrutement, rentrée 2019

### En sixième

#### Critères, par ordre de priorité

1. La famille ou un représentant a pris connaissance du projet et a participé à l'entretien de pré-inscription.
2. Les candidatures retenues participent à l'hétérogénéité des niveaux scolaires : un quart d'élèves avec un bon niveau scolaire, la moitié avec un niveau standard, un quart d'élèves en difficultés scolaires ou personnelles.
3. Environ 25 % des candidatures retenues concernent des élèves en difficulté avec l'école. L'équipe éducative du CLE vise un équilibre entre les 3 types de profil, dans la mesure du possible, équitablement dans les trois groupes précédemment définis.
4. Dans chacun de ces groupes, les candidats qui ont un frère ou une soeur au CLE en collège sont prioritairement acceptés.
5. Le CLE fait en sorte d'être ouvert à une majorité d'élèves. Il veille à ce que le recrutement ne se fasse pas uniquement à Hérouville-St-Clair.
6. Le nombre de candidatures acceptées en provenance d'une école tend à être proportionnel au nombre de candidatures en provenance de cette école.
7. Un équilibre entre les filles et les garçons est préservé.

#### Liste d'attente

À l'issue des inscriptions, une liste d'attente est publiée. Cette liste est classée par ordre alphabétique et non par ordre de priorité.

Si un désistement se produit, l'ensemble des candidatures sur liste d'attente est réexaminé afin de sélectionner le dossier correspondant le mieux aux sept critères énoncés précédemment. On cherche un profil équivalent à celui de l'élève qui s'est désisté. Aucune information n'est donnée par téléphone. La réponse (candidature admise, sur liste d'attente ou non retenue) est envoyée par courrier.

### En cinquième, quatrième, troisième

Les départs sont rares durant le reste du cursus de collège. Toutefois le recrutement reste ouvert en fonction du profil des partants, selon la règle énoncée plus haut : un quart d'élèves avec un bon niveau scolaire, la moitié avec un niveau standard, un quart d'élèves en difficultés scolaires ou personnelles.

### En seconde

#### Critères, par ordre de priorité

1. La famille ou un représentant légal a pris connaissance du projet et a participé à l'entretien de pré-inscription.
2. Les candidatures retenues participent à l'hétérogénéité des niveaux scolaires : un tiers d'élèves avec un bon niveau scolaire, un tiers avec un niveau standard, un tiers d'élèves en difficultés scolaires ou personnelles.
3. Environ 33% des candidatures retenues concernent des élèves en difficulté avec l'école. L'équipe éducative du CLE vise un équilibre entre les 3 types de profil, dans la mesure du possible, équitablement dans les trois groupes précédemment définis.
4. Le CLE fait en sorte d'être ouvert à une majorité d'élèves. Il veille à ce que le recrutement ne se fasse pas uniquement à Hérouville-St-Clair.
5. Un équilibre entre les filles et les garçons est préservé.

### En première et terminale

Les élèves de seconde représentent deux classes. Ils peuvent s'inscrire en option cinéma audio-visuel (dans la limite des places disponibles). A l'issue de l'année de seconde, ils devront procéder à une inscription dans trois des huit spécialités de première proposées dans l'établissement ou dans les spécialités proposées dans leurs lycées de secteur.

- Histoire géographie, sciences politiques et géo politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences économiques et sociales
- Arts cinéma audio-visuel

La possibilité de recrutement est donc plus importante en cours de cursus au lycée qu'en collège. Toutefois, une dizaine de places sont réservées aux élèves du dispositif module de réparation à l'examen par alternance (MOREA) en terminale.

Le dispositif MOREA est destiné à des élèves de terminale qui ont échoué à deux reprises au baccalauréat. Ces élèves font l'objet d'un recrutement spécifique mené de concert avec les services de la direction académique (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).

Les règles de la liste d'attente sont identiques en lycée à celles définies en collège : un élève répondant à un profil remplacera un élève du même profil.

**CALENDRIER DES PRÉINSCRIPTIONS 2019**  
**AU COLLÈGE LYCÉE EXPÉRIMENTAL HÉROUVILLE-ST-CLAIR**  
**Enseignement public**

NIVEAU	RÉUNION D'INFORMATION	MINI STAGES	ENTRETIENS DE PRÉ-INSCRIPTION
6 <sup>e</sup>	Mardi 22 janvier 19h	Du 25 février au 8 mars	Jeudi 21 mars / 17h – 20h Lundi 25 mars / 17h – 20h
5 <sup>e</sup>			En ligne sur le site à partir du 23 avril
4 <sup>e</sup>			
3 <sup>e</sup>			
2 <sup>de</sup>	Mardi 19 mars 19h	Du 23 avril au 7 mai	Lundi 13 mai / 17h – 20h Jeudi 16 mai / 17h – 20h Mardi 22 mai / 17h30 – 20h30
1 <sup>ère</sup>	Mardi 23 avril 19h		
Term			

## AFFECTATION DES ÉLÈVES À SITUATIONS PARTICULIÈRES

relevant des problématiques suivantes :

- **Décrochage scolaire**
- **Sociales**
- **Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés**
- **Handicap (hors ULIS)**
- **Médicales**

Certaines candidatures émanant de jeunes aux situations délicates exigent de la part des services académiques un examen particulièrement attentif.

Cinq types de candidatures sont étudiés dans le cadre d'un groupe de travail spécifique les :

**Lundi 3 juin :**

8h00 - 13h00 : problématique sociale

14h00 - 17h00 : problématique médicale

**Mercredi 5 juin :**

8h00 - 17h00 : problématique de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés

**Vendredi 7 juin :**

8h00 - 12h00 : problématique relevant du décrochage scolaire

14h00 - 17h00 : problématique relevant du handicap (hors ULIS).

Le groupe de travail est composé de représentants des établissements, des conseillers techniques du DASEN et des CIO.

Il examine les situations individuelles particulières décrites dans l'annexe 1 et dans le **tableau spécifique à retourner à la DSDEN (DOSS3) avant le 17 mai**. Le groupe de travail sera particulièrement vigilant sur la qualité de la motivation du/de la candidat(e) et sur les démarches qu'il/elle a effectuées pour étayer sa candidature.

À l'issue de l'examen en groupe de travail, un bonus peut être attribué à l'appui de ces candidatures.

 **Affectation des élèves en situation de handicap (hors ULIS) ou porteurs d'une maladie chronique** : comme indiqué dans la **circulaire académique du 12 mars 2019**, pour rappel, veuillez renseigner et retourner le volet 1 - partie orientation (le cas échéant les volets 2 et 3) au secrétariat de l'IEN-IO : [dsden14-ienio@ac-caen.fr](mailto:dsden14-ienio@ac-caen.fr). Pour les situations qui en relèvent, la fiche de synthèse médicale est à renseigner et à retourner au médecin conseiller technique auprès du recteur, l'expertise du médecin scolaire permettant de mesurer le niveau de difficulté ainsi que les contre-indications éventuelles et les adaptations spécifiques à prévoir pour la poursuite de la scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Rappel : dans le cas de l'orientation via AFFELNET, en complément de la saisie directe du médecin scolaire rattaché à l'établissement, le chef d'établissement mentionne, lors de la saisie des données, qu'un dossier médical est en cours de constitution.

**Les candidatures d'élèves de 3<sup>ème</sup> ayant bénéficié d'un parcours aménagé de formation initiale ne sont pas examinées dans ce cadre. En effet, dans ce cas spécifique, il incombe au chef d'établissement d'origine d'utiliser toutes les ressources du barème AFFELNET pour les différencier.**

## Situations particulières 2019

### relevant des problématiques suivantes :

- Décrochage
  - Sociales
  - EANA
  - Handicap
  - Médicales
- } Se reporter aux éléments de la circulaire académique du 12 mars 2019

À renvoyer au plus tard le 17 mai 2019 à la DSDEN Calvados  
sous le timbre [dsden14-doss3@ac-caen.fr](mailto:dsden14-doss3@ac-caen.fr)

**Établissement :**

NOM :

Prénom :

INE :

Date de naissance :

Rang du vœu	Formation demandée	Établissement demandé
1		
2		
3		
4		
5		

#### Avis du professeur principal

Date :

Coordonnées :

#### Avis du/de la psychologue de l'éducation nationale

Date :

Coordonnées :

#### Synthèse du chef d'établissement



**LETTRE AUX PARENTS DE 2<sup>nde</sup>****Admission en 1<sup>ère</sup> générale**

Suite à la réforme du baccalauréat, vos enfants vont pouvoir choisir trois enseignements de spécialité à l'issue des conseils de classe de seconde pour la première générale et pourront en approfondir deux d'entre eux en classe de terminale. Leur réflexion doit porter sur le choix des enseignements de spécialité qui leur plaisent, dans lesquels ils se sentent déjà à l'aise, ou sur lesquels ils portent un intérêt tout particulier au point de vouloir les explorer, les investir.

**Accompagnement des élèves dans leur choix des enseignements de spécialité par :**

- les chefs d'établissement, les professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale en charge de l'orientation qui se mobilisent pour accompagner vos enfants au mieux dans leur réflexion. Plusieurs temps dédiés à l'orientation tout au long de l'année ont eu lieu ou vont avoir lieu pour les aider à se projeter vers l'avenir, à construire progressivement leur propre trajectoire. Il reste vos interlocuteurs privilégiés. Il ne faut pas hésiter à mobiliser leurs compétences, leurs conseils, de manière à envisager plus sereinement les différentes hypothèses de poursuite d'étude.
- Par de nombreux sites pour accéder à toute l'information et aux ressources venant nourrir votre réflexion. Les sites officiels de l'ONISEP <http://www.secondes2018-2019.fr/> et <http://www.horizons2021.fr/> vous permettent toutes les correspondances possibles entre des combinaisons d'enseignements de spécialité et des pistes vers de futures études supérieures ou activités professionnelles.

**Affectation :**

J'attire votre attention sur les règles qui vont régir l'affectation en classe de 1<sup>ère</sup> générale. Ces dernières évoluent pour la rentrée 2019. Les séries S, L, et ES vont disparaître au profit de nouveaux parcours, donnant à vos enfants la possibilité de choisir parmi l'offre globale des enseignements de spécialité. Ils devront toutefois émettre, dès le 2<sup>nd</sup> trimestre, 4 vœux, puis 3 à l'issue du conseil de classe du troisième trimestre, leurs choix s'étant affinés. En fonction de l'offre des lycées d'origine, des combinaisons possibles, mais aussi d'une offre

proposée dans un autre lycée que celui fréquenté, trois cas de figure se présentent à votre enfant :

**Cas général :** le choix de votre enfant se porte sur des enseignements de spécialités proposés dans son lycée d'origine, il ou elle poursuivra en première dans son lycée. L'inscription en première se fera directement auprès du secrétariat du chef d'établissement.

**Cas échéant :** votre enfant peut bénéficier de l'offre de formation d'un établissement de proximité « en réseau » ou du CNED lorsque celle-ci n'est pas présente dans l'établissement fréquenté. Il ou elle sera alors inscrit(e) dans son établissement avec une convention d'accueil pour l'enseignement en question dans l'établissement « en réseau ». De la même manière, l'inscription en première se fera directement auprès du secrétariat du chef d'établissement du lycée d'origine.

**À la marge :** il lui est également possible de se porter candidat sur un enseignement de spécialité non dispensé dans l'établissement fréquenté. Son affectation dépendra de la capacité d'accueil de l'établissement et des critères de dérogation déterminés. Si sa candidature est retenue, le directeur académique affectera votre enfant dans le nouvel établissement.

Les résultats d'affectation vous seront communiqués à l'issue de la commission départementale d'affectation du 26 juin 2019.

## AFFECTATION EN 1<sup>ère</sup> GÉNÉRALE

### Procédure d'admission

À l'issue des conseils de classe de S2 ou de T3, les élèves de 2<sup>nde</sup> ont à émettre 3 vœux autour des enseignements de spécialités hors enseignements artistiques rares et enseignements de spécialités artistiques rares. Les différents cas de figure :

- Enseignements de spécialité hors enseignements artistiques rares :
  - L'enseignement de spécialité « courant » existe dans leur établissement. Après avoir émis des vœux, ils seront pris prioritairement et inscrits en première générale dans le lycée fréquenté ;
  - L'enseignement de spécialité « courant » proposé dans un autre établissement. Si l'élève souhaite découvrir cet enseignement, alors il se porte candidat à travers la fiche de recueil des vœux dédiée puis la remet, signée des parents, aux chefs d'établissement d'origine, en fonction de la zone de desserte ;  
La zone de desserte de l'établissement correspond à une zone de recrutement élargie, certains enseignements de spécialité n'étant pas dispensés dans le lycée d'origine.
- Enseignement de spécialité dit « rare » : proposé dans un autre établissement. Si l'élève souhaite découvrir cet enseignement, il se porte alors candidat grâce à la fiche de recueil des vœux, puis la remet, signée des parents, au chef d'établissement d'origine.

Pour les 2 derniers cas, la procédure sera la suivante :

#### Public concerné

Potentiellement, tout élève de seconde

#### Constitution du dossier

- La fiche de recueil des vœux, renseignée et signée par les représentants légaux

#### Transmission des candidatures : le 7 juin à 12h00,

- Date limite de dépôt à la direction des services départementaux de l'éducation nationale pour les enseignements de

spécialité hors enseignements artistiques rares (gestion départementale)

- Date limite de dépôt au SAIO pour les enseignements de spécialité artistiques rares (gestion académique) ;

Éléments à transmettre à la DSDEN ou au SAIO :

- Les fiches de recueil de vœux ;
- Les capacités d'accueil ;
- Le tableau excel, élaboré à partir d'une extraction Siècle-Orientation.

#### Examen des vœux

- Enseignements de spécialités hors enseignements artistiques : les candidatures seront examinées en groupe de travail départemental (IEN-IO, DOSS, 1 proviseur de LGT, 1 directeur de CIO) **le 12 juin 2019** en fonction des critères hiérarchisés dans la note ministérielle du 6 mars 2019 ;
- Enseignements artistiques rares : les candidatures seront examinées en groupe de travail académique (CSAIO, Adjoint au CSAIO, IEN-IO, 1 proviseur de LGT, 1 directeur de CIO) **le 12 juin 2019** en fonction des critères hiérarchisés dans la note ministérielle du 6 mars 2019.

#### Décision d'affectation et notification des résultats

- Les commissions départementales et académiques se réuniront **le 14 juin 2019**. Elles seront présidées par le directeur académique ou son représentant pour les départementales et par le CSAIO pour l'académique. Seront associés également un ou une proviseur(e) de LGT, un ou une directrice de CIO, les services. Suite aux travaux conduits en groupe de travail le 12 juin, le GT expose les préconisations aux membres de la commission puis formule des propositions au directeur académique ;
- La notification est envoyée à la famille par la DSDEN et au LGT d'accueil ;
- Le résultat de la commission est transmis aux LGT d'origine et au LGT d'accueil par la DSDEN.

**FICHE 13**

**AFFECTATION EN 1<sup>ère</sup> GÉNÉRALE  
ZONES DE DESSERTE DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ COURANTS**

Bassin d'éducation	Enseignements de spécialité	LYCÉES DANS LA ZONE DE DESSERTE
<b>BESSIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARTS PLASTIQUES</li> <li>• LITTÉRATURE ET LANGUES ET CULTURE ÉTRANGÈRE</li> <li>• NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES</li> <li>• SVT</li> </ul>	<u>Établissement d'origine</u> : Lycée Arcisse de Caumont Bayeux  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée A. Chartier Bayeux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SCIENCES DE L'INGÉNIEUR</li> <li>• SES</li> </ul>	<u>Établissement d'origine</u> : Lycée A. Chartier Bayeux  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée Arcisse de Caumont Bayeux
<b>CAEN NORD</b>	ARTS PLASTIQUES	<u>Établissements d'origine</u> : Lycée Charles De Gaulle Caen Lycée Laplace Caen  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée D. d'Urville Caen  <u>Établissement d'origine</u> : Lycée V. Hugo Caen Lycée expérimental d'Hérouville-Saint-Clair  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée Allende Hérouville Saint Clair
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HG, GÉOPOLITIQUE SCIENCES POLITIQUES</li> <li>• HUMANITÉ LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE</li> <li>• LITTÉRATURE ET LANGUES ET CULTURE ÉTRANGÈRE</li> </ul>	<u>Établissement d'origine</u> : Lycée Laplace Caen  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée D. d'Urville Caen
	NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	<u>Établissements d'origine</u> : Lycée C. de Gaulle Caen Lycée Laplace Caen  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée D. d'Urville Caen  <u>Établissements d'origine</u> : Lycée expérimental d'Hérouville-Saint-Clair  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée Allende Hérouville Saint Clair
	SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	<u>Établissements d'origine</u> : Lycée C. de Gaulle Caen Lycée V. Hugo Caen Lycée Laplace Caen Lycée Allende Hérouville-Saint-Clair Lycée expérimental d'Hérouville-Saint-Clair  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée D. d'Urville Caen
	SES	<u>Établissements d'origine</u> : Lycée Laplace Caen  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée D. d'Urville Caen Lycée Allende Hérouville Saint Clair

Bassin d'éducation	Enseignements de spécialité	LYCÉES DANS LA ZONE DE DESSERTE
CAEN SUD	ARTS PLASTIQUES	<u>Établissements d'origine</u> : Lycée Rostand Caen Micro Lycée Caen Lycée Fresnel Caen Lycée Liard/Guibray Falaise  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée Malherbe Caen
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES</li> <li>• PHYSIQUE CHIMIE</li> <li>• SVT</li> </ul>	<u>Établissement d'origine</u> : Micro Lycée Caen  <u>Établissements de la zone de desserte</u> : Lycée Rostand Caen Lycée Fresnel Caen Lycée Malherbe Caen Lycée Liard/Guibray Falaise
	SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	<u>Établissements d'origine</u> : Lycée Rostand Caen Micro Lycée Caen Lycée Fresnel Caen Lycée Malherbe Caen Lycée Liard/Guibray Falaise  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée D. d'Urville Caen
PAYS D'AUGE	ARTS PLASTIQUES	<u>Établissements d'origine</u> : Lycée A. Maurois Deauville Lycée P. Cornu Lisieux Lycée M. Gambier Lisieux  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée A. Sorel Honfleur
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HG, GÉOPOLITIQUE SCIENCES POLITIQUES</li> <li>• LITTÉRATURE ET LANGUES ET CULTURE ÉTRANGÈRE</li> <li>• HUMANITÉ LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE</li> <li>• SES</li> </ul>	<u>Établissement d'origine</u> : Lycée P. Cornu Lisieux  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée A. Sorel Honfleur Lycée M. Gambier Lisieux Lycée A. Maurois Deauville
	NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	<u>Établissement d'origine</u> : Lycée P. Cornu Lisieux  <u>Établissement de la zone de desserte</u> : Lycée M. Gambier Lisieux
	SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	<u>Établissement d'origine</u> : Lycée M. Gambier Lisieux Lycée A. Maurois Deauville Lycée A. Sorel Honfleur <u>Établissements de la zone de desserte</u> : Lycée P. Cornu Lisieux
	SES	<u>Établissement d'origine</u> : Lycée M. Gambier Lisieux  <u>Établissements de la zone de desserte</u> : Lycée P. Cornu Lisieux

Bassin d'éducation	Enseignements de spécialité	LYCEES DANS LA ZONE DE DESSERTE
<b>BOCAGE VIROIS</b>	ARTS PLASTIQUES	<u>Établissements d'origine :</u> Lycée Charles Tellier Condé-en-Normandie Lycée Marie Curie Vire-en-Normandie  <u>Établissements pouvant être demandés :</u> Lycée Malherbe Caen Lycée Dumont d'Urville Caen
	SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	<u>Établissement d'origine :</u> Lycée Charles Tellier Condé-en-Normandie  <u>Établissement de la zone de desserte :</u> Lycée Marie Curie Vire-en-Normandie

**LITTÉRATURE ET LANGUES ET CULTURE DE L'ANTIQUITÉ** : La zone de desserte couvre tous les établissements du département qui offrent cet enseignement de spécialité courant.

## SIGLES ET ACRONYMES

AFFELNET : Affectation des élèves par le Net (*application nationale d'affectation des élèves après la 3<sup>ème</sup>*)

ASH : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap

BEP : Brevet d'études professionnelles

BMA : Brevet des métiers d'art

BEA : Base élèves établissements

BAC : Baccalauréat professionnel, technologique ou général

BM : Brevet de maîtrise

BMA : Brevet des métiers d'art

BP : Brevet professionnel

BTS : Brevet de technicien.ne supérieur.e

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CDAPH : Commission de l'autonomie et des droits des personnes handicapées

CFA : Centre de formation d'apprentis

CHAAP : Classe à horaires aménagés arts plastiques

CHAD : Classe à horaires aménagés danse

CHAM : Classe à horaires aménagés musique

CHAT : Classe à horaires aménagés théâtre

CIO : Centre d'information et d'orientation (*depuis 1971*)

CLE : Collège-lycée expérimental Hérouville Saint-Clair (*depuis 1982*)

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

DEPP : Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective (MENESR)

DMA : Diplôme des métiers d'art

DNB : Diplôme national du brevet

DOSS : Division de l'organisation scolaire et de la scolarité

EANA : Élèves allophones nouvellement arrivés

EREA : Établissement régional d'enseignement adapté

FOQUALE : Formation qualification emploi

IEN IO : Inspecteur de l'éducation nationale chargé d'information et d'orientation

LGT : Lycée général et technologique

LP : Lycée professionnel

LPO : Lycée polyvalent

LS : Liste supplémentaire

LSU : Livret scolaire unique

MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire (*a remplacé la Mission générale d'insertion en 2013*)

MOREA : Module de réparation à l'examen par alternance

PAFI : Parcours aménagé de formation initiale

PISA : Programme international pour le suivi des acquis des élèves

PSAD : Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (*une par bassin, sous la responsabilité des CIO*)

SAIO : Service académique d'information et d'orientation (*rectorat*)

SAPAT : Services aux personnes et aux territoires (*baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole*)

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté (*dans certains collèges*)

SES : Sciences économiques et sociales

SI : Sciences de l'ingénieur (baccalauréat général)

## SIGLES ET ACRONYMES *(suite)*

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (*baccalauréat technologique de l'enseignement agricole*)
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (*baccalauréat technologique*)
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (*baccalauréat technologique*)
- STI : Sciences et techniques industrielles (*remplacé par STD2A et STI2D*) (*baccalauréat technologique*)
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (ex-STI) (*baccalauréat technologique*)
- STL : Sciences et technologies de laboratoire (*baccalauréat technologique*)
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion (*baccalauréat technologique*)
- STS : Section de technicien.ne supérieur.e
- STSS : Sciences et technologies de la santé et du social (*baccalauréat technologique*)
- S2TMD : Techniques de la musique et de la danse (*baccalauréat technologique*)
- ULIS : Unité locale pour l'inclusion scolaire (*en école, collège ou lycée, à l'intention des jeunes en situation de handicap*)
- UPE2A : Unité pédagogique pour les élèves allophones nouvellement arrivés
- UPE2A-NSA : Unité pédagogique pour les élèves allophones nouvellement arrivés et non scolarisés antérieurement
- 1<sup>ère</sup> CAP : Première année de CAP
- 1<sup>ère</sup> PRO : Première professionnelle (*vers un baccalauréat professionnel*)
- 2<sup>nde</sup> : Seconde
- 2<sup>nde</sup> PRO : Seconde professionnelle
- 3 EA : Troisième de l'enseignement agricole (*en lycée agricole ou maison familiale rurale d'éducation et d'orientation*)
- 3 PRÉPA-MÉTIER : Troisième préparatoire-métiers

## **GUIDE DES PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DES ÉLÈVES 2019**

Direction départementale des services de l'éducation nationale CALVADOS  
IEN-IO – [dsden14-ienio@ac-caen.fr](mailto:dsden14-ienio@ac-caen.fr) – DOSS – [dsden14-doss@ac-caen.fr](mailto:dsden14-doss@ac-caen.fr)

Avril 2019 – 38 pages